

Frais d'amortissement des charges d'électrification. Versement unique de participation

Le Maire de Luchon a reçu de M. le Préfet de Lot M. une note le 19 Mars 1956 exposant que le fonds d'amortissement des charges des charges d'électrification a proposé de verser à la commune une somme de 1361^{fr} en remplacement des annuités de 145^{fr} de 1954 à 1966 inclus.

Le conseil municipal accepte cette proposition.